

BIBLIOGRAPHIES (1)

La *Semaine Religieuse* se permet aujourd'hui de recommander à ses lecteurs, surtout à nos confrères du clergé, trois livres qui ont paru récemment, qui sont déjà connus de la plupart sans doute, mais qu'on ne connaît jamais trop: le *Code de droit canonique* de Mgr Emard, le *Nouveau code de droit canonique et théologie morale* de l'abbé Gariépy et enfin le *Droit paroissial de la province de Québec* de l'avocat Pouliot.

* * *

Mgr l'évêque de Valleyfield a voulu faire connaître et comprendre à ses prêtres et à ses fidèles les principaux canons du nouveau code de l'Eglise. Il les a traduits et envoyés par fascicules à son clergé et à son peuple sous forme de lettres-circulaires. C'est l'ensemble de tous ces fascicules qui forme le volume qui vient de paraître, chez Arbour et Dupont, à Montréal. Nul n'ignore que la codification des lois de l'Eglise était souhaitée depuis longtemps. L'Eglise, étant une société parfaite, jouit de l'incontestable pouvoir de faire des lois. Ces lois elle les a édictées selon que les circonstances le demandaient. Elles ont été ensuite recueillies, groupées, collectionnées, et leur ensemble forme des recueils nombreux autant que volumineux. On conçoit les difficultés que devaient rencontrer les professeurs de droit canonique dans l'enseignement d'une science dont l'objet se diversifie et s'augmente sans cesse et dont les matériaux restaient épars en vingt endroits différents. Commencée sous Pie X en 1904, la refonte des lois de l'Eglise s'est terminée sous Benoît XV après 13 ans de labeur incessant. Le nouveau code contient la législation de l'Eglise universelle, mais il ne supprime en aucune façon les lois particulières qui ne lui sont pas

(1) Afin que tous nos vénérés lecteurs puissent prendre connaissance de cette très judicieuse appréciation de trois livres récents qui ont attiré l'attention du clergé, nous reproduisons avec plaisir dans les ANNALES cet article de la *Semaine Religieuse de Montréal*, numéro du 16 juin 1919.